



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

SJ_2026_02_15

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : **25 FEV. 2026**

Service Communal d'Hygiène et de Santé
Direction Générale Adjointe Aménagement Territorial et Cadre de Vie

CB

OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE A LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE F4 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 44,1 M², SIS 23-24 QUAI ALFRED SISLEY, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A MONSIEUR ZOU PHILIPPE

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL2026-007 :

Déposée le

09/02/2026

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260225-SJ_2025_02_15-AI
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Par	Monsieur ZOU Philippe 21, allée de Bellevue 93120 La Courneuve
Nature du bien et superficie	F2 - 46,7 m ² - bâtiment 4 - RDC - Porte 4005
Sur un terrain sis	23-24, quai Alfred Sisley 92390 Villeneuve-la-Garenne
Cadastré	0E01

CONSIDERANT

Que M. ZOU Philippe a fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement n° DAMLL 2026-007 en date du 9 février 2026,

Que ce projet prévoit la mise en location d'un F2 pour une surface habitable mesurée totale de 44,1 m², sis 23-24, quai Alfred Sisley, bâtiment 4, RDC, porte 4005, 92390 Villeneuve-la-Garenne,

Qu'une visite en date du 19 février 2026 a permis de constater la conformité du logement à la réglementation.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° DAMLL 2026-007, pour le logement sis 23-24, quai Alfred Sisley bâtiment 4, RDC, porte 4005, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 44,1 m², est accordée à M. ZOU Philippe.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A.).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **25 FEV. 2026**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Président de l'EPT Bousle Nord de Seine
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris